

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.M.S.
Monsieur P. CRAHAY
Directeur
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : HV/2286-0004/02/2007-308PU
N/Réf : AVL/KD/WSP-3.2/s.417
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE.

Projet de rénovation du système hydraulique du complexe des étangs Val Duchesse, Mellaerts et Parmentier et réfection des berges.

Avis préalable (*Dossier traité par M. H. Vanderlinden*).

Suite à votre courrier du 27 juillet 2007, réceptionné le 6 août, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 22 août 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis de principe favorable sous réserve.

La demande mentionnée sous-rubrique concerne cinq des six étangs des sites classés, à savoir le petit étang du Val Duchesse, les deux étangs Mellaerts et les deux étangs Parmentier.

Le projet qui correspond à celui présenté au représentant de la Commission lors d'une réunion qui s'est tenue le 6 juin 2007 dans les locaux de la CRMS, comporte deux volets :

- le réaménagement hydraulique de l'ensemble des étangs et de leurs connexions avec la Woluwe et le collecteur de la Woluwe ;
- le réaménagement des berges des étangs qui avait été soumis précédemment à la CRMS pour avis de principe en sa séance du 20 septembre 2006 mais sans information particulière motivant le contexte de la demande.

1. Réaménagement hydraulique

L'objectif du premier volet est double. D'une part, il s'agit de rationaliser la gestion des eaux de surface en séparant des eaux d'égout, les eaux claires, issues de la nappe, des sources et du ruissellement, ce qui revient non seulement à protéger la Woluwe, mais aussi à réduire le volume des eaux à traiter par la station d'épuration en aval. D'autre part, il convient d'utiliser la capacité tampon ou de rétention d'eau des cinq étangs pour résoudre le problème des inondations lors de pluies d'orage.

Dans la situation actuelle, en effet, le trop-plein des étangs se déverse dans le collecteur du boulevard du Souverain et est responsable de la dilution des effluents d'égout, alors qu'il pourrait contribuer, par une eau de relativement bonne qualité, au débit de la Woluwe. Le projet consiste donc à déconnecter du collecteur les exutoires des étangs et à les relier directement à la Woluwe, au niveau du Parc de Woluwe, grâce à une canalisation nouvelle passant sous le boulevard du Souverain et au-dessus du collecteur (L6 d'après le plan VP2) et par le biais d'un ouvrage de vidange nouveau (GME3). De cette façon, on éviterait, lors de pluies d'orage, la mise en charge du collecteur et le reflux des eaux

excédentaires dans les étangs, accompagné de l'inondation de la voirie. La mise en place de cette conduite profiterait de l'aménagement, par la STIB, de la ligne de tram 94.

Néanmoins, la connexion des étangs avec le collecteur serait maintenue. Toutes les eaux étant acheminées vers le grand étang Mellaerts occupant le niveau le plus bas et donc une position centrale, un ouvrage hydraulique *ad hoc*, c'est-à-dire un déversoir à double batardeau amovible, serait mis en place à l'extrémité de celui-ci (en principe GME2) permettant de décharger progressivement les étangs de l'eau stockée lors des épisodes orageux. Cette connexion avec le collecteur devrait permettre aussi de procéder à des vidanges complètes des étangs en vue d'éliminer la vase par minéralisation, solution alternative au curage.

La canalisation existante vers l'égout, passant sous le diverticule nord du grand étang Mellaerts, serait désaffectée et remplacée par une nouvelle conduite contournant celui-ci. (L7). Elle recevrait aussi les effluents du restaurant.

La liaison entre les étangs Parmentier et le grand étang Mellaerts (L5), actuellement non fonctionnelle serait réalisée par fonçage sous l'avenue de Tervuren.

2. Réaménagement des berges

Le réaménagement ne concerne que trois des cinq étangs et, si le principe général est leur reprofilage en pente douce, les solutions varient d'un étang à l'autre et pour un même étang.

Le but de ce réaménagement est non seulement la simple remise en état et l'amélioration écologique, mais aussi la réponse au marnage prévisible des plans d'eau, c'est-à-dire aux fluctuations de leur niveau consécutives au stockage d'eau par pluie d'orage, suivi de sa décharge. Ce marnage serait de 12 et 18 cm, respectivement pour les petit et grand étangs Mellaerts et de 27 et 41 cm respectivement pour les étangs Parmentier aval et amont. A noter aussi que l'eau stockée lors d'un épisode orageux est censée provenir uniquement des bassins versants des étangs, à l'exclusion des eaux de ruissellement des voiries principales, boulevard du Souverain et avenue de Tervuren. Seul le bassin versant du grand étang Mellaerts renferme une proportion appréciable de voiries, mais desservant un habitat suburbain dispersé dans la verdure et représentant dès lors une source de pollution relativement moindre.

Petit Mellaerts

L'intervention sur le petit étang Mellaerts est la plus diversifiée, puisqu'elle adopte trois solutions différentes :

- maintien, sur environ la moitié du périmètre, de la berge empierrée d'origine, constituée de l'empilement en escalier de bordures de trottoir de récupération (rive pêcheurs) ;
- remplacement du même empièchement de la rive plus raide, du côté du boulevard, par des gabions posés sur une semelle d'enrochement et recouverts de terre engazonnée ;
- reprofilage en pente douce 3/2 de la partie de la berge consolidée par des billes de bois et aujourd'hui très dégradée (autrefois accostage des barques pour enfants) ; la pente serait couverte de « géonattes prévégétalisées » ancrées dans le sol, technique qui serait nécessaire à cause de l'herbivorie des canards et autres oiseaux d'eau.

Etangs Parmentier

En ce qui concerne les étangs Parmentier, ils font l'objet du reprofilage en pente douce des berges consolidées par des billes de bois et très dégradées et ce, pour l'étang amont, sur environ 1/5^e de son pourtour et pour l'étang aval, sur la totalité de son périmètre. Dans ce dernier cas, la berge sud semble offrir un recul suffisant par rapport au talus boisé pour la mise en œuvre du reprofilage ; tandis que le réaménagement de la berge nord implique son déboisement au moins partiel. Le peuplement arborescent se compose en effet principalement d'érables sycomores et de tilleuls dont une demi-douzaine de sujets ont des diamètres appréciables, de l'ordre de 30 à 60 cm.

Les plans à grande échelle (VP1 situation existante et VP2 situation projetée) joints au dossier complet précisent les différents types d'interventions relatives aux canalisations :

- les canalisations maintenues : celles du petit étang Mellaerts (L4 et L8) et du grand étang Mellaerts (L9 et GME2) ;

- les canalisations maintenues mais désaffectées et obturées (béton émulsifié): la partie de L7 passant sous le grand étang Mellaerts, celles du petit étang Mellaerts désignées par leurs ouvrages de vidange (PME3 et PME4) et celle de l'étang Parmentier aval également désignée par son ouvrage de vidange (PAV1) ;

- une canalisation existante L7 (*pro parte*), maintenue avec gainage éventuel (qui ne sera confirmé qu'en fonction des résultats de l'inspection caméra), entre le petit étang du Val Duchesse et le point de départ de la canalisation désaffectée du grand étang Mellaerts ;

- des canalisations nouvelles posées en tranchée ouverte : partie de L7 contournant le grand étang Mellaerts, comportant 6 chambres de visite et dont la connexion avec le collecteur de la Woluwe n'est pas clairement indiquée ; L6 qui relie l'exutoire du grand étang Mellaerts à la Woluwe, en passant sous le boulevard du Souverain ; L2 reliant le petit étang Val Duchesse au petit étang Mellaerts ; L3 reliant le petit étang Val Duchesse au grand étang Mellaerts ; les deux tronçons de la canalisation L5 reliant l'étang Parmentier aval au grand étang Mellaerts en passant sous l'avenue de Tervuren ;

- une canalisation nouvelle par fonçage : L5 *pro parte* sous l'avenue de Tervuren.

Le plan PV2 ainsi que les coupes des plans OH4 et OH5 détaillent les interventions sur les ouvrages de vidange:

parmi les 12 ouvrages existants (voir plan PV2), 3 sont supprimés (PVD2, PME3 et PME4), 5 sont conservés (GVD2, PME2, GME1, GME2 et PAM1), 4 sont renouvelés (GVD1, PVD1, PME1 et PAV1) ; tandis que 2 ouvrages sont nouveaux (dédoublément de PVD1 en a et b, et GME3). Au total le projet compte donc 11 ouvrages de vidange au lieu des 12 existants.

3. Avis favorable sous réserve

Sans remettre en cause le principe de la rénovation hydraulique des étangs Val Duchesse, Mellaerts et Parmentier, les réaménagements relatifs aux canalisations, ouvrages de vidange et berges des étangs que ce projet implique appellent les remarques suivantes de la part de la Commission :

- la pose en tranchée de la canalisation L7 contournant le grand étang Mellaerts émerge au chemin asphalté existant sur une partie de son tracé et à la pelouse, sur une autre ; à moins qu'il ne s'agisse que d'une imprécision cartographique ou erreur de dessin du plan VP2, ***la Commission suggère que la totalité du tracé suive le chemin.***

- La connexion avec le collecteur, à l'extrémité du tracé de L7, est manquante.

La CRMS demande que cet aspect soit précisé.

- Les dalles de béton armé qui couvrent les ouvrages de vidange documentés par les coupes des plans OH4 et OH5 ont une emprise importante : celle de l'ouvrage GM3, exutoire du grand étang Mellaerts, est de 5,40 x 1,60 m, soit 8,64 m², sur 20 cm d'épaisseur et en relief d'autant par rapport au niveau du sol, alors que la structure de l'exutoire existant GEM2 se compose d'une taque de fonte de bordée de pierre bleue d'une surface totale d'un peu plus de 2 m² ; tandis que celle de l'ouvrage en projet PAV1, sortie de l'étang Parmentier aval, mesure 2,70 x 1,90 m, soit 5,13 m², dépassant également le niveau du sol de 20 cm.

Six des onze ouvrages de ce type semblent devoir subir les mêmes modifications, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'impact paysager et esthétique des lieux.

Les dimensions de ces dispositifs ne sont pas motivées par le projet. ***La Commission demande que tout soit mis en oeuvre pour les réduire et pour intégrer dans le sol la partie actuellement hors sol des ouvrages de vidange.***

- De même, les dimensions et l'impact paysager de la dizaine de chambres de visite (dont six pour la seule canalisation L7) ne sont pas prises en compte, ni documentées.

La CRMS demande d'en limiter strictement les dimensions et l'impact.

- En l'absence de précisions quant à la composition des espèces végétales concernant la végétalisation d'une partie des berges du petit étang Parmentier par la technique des « géonattes prévégétalisées », ***la CRMS signale qu'elle déconseille l'introduction de plantes exotiques, alors que les berges de l'étang concerné sont déjà garnies d'une flore hygrophile caractéristique et indigène.***

- L'incidence du réaménagement de la rive nord de l'étang Parmentier aval sur le peuplement d'érables sycomores et de tilleuls de dimensions appréciables n'est pas prise en compte.

Comme la DMS, la Commission estime qu'une solution devra être trouvée pour éviter l'abattage des arbres qui fixent les berges et qui bordent les étangs Parmentier.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.U. (Mme C. Defosse).